

## Une commission mixte pour le missel traditionnel

**Author :** spo

**Categories :** [Informations](#)

**Date :** 19 septembre 2011

Sur *Chiesa*, le blog de Sandro Magister, on peut lire un [article intéressant](#). L'article en question n'est pas signé. À la place, trois \*\*\*, indiquent que l'auteur de ces lignes entend rester anonyme et discret quant à son identité.

En voyant le titre de l'article, « *Journal du Vatican / L'aumône du pape et autres curiosités* », on se demande bien pourquoi. En lisant l'introduction, on continue de se poser la question :

« Un montant de près d'un million d'euros provenant des ventes de bénédictions pontificales en 2010 a été versé à 7 000 familles dans le besoin. 135 autres millions ont été distribués par la Propagation de la Foi pour aider les terres de mission. De plus on a su... »

La question demeure en lisant le premier et le second paragraphe :

“L'activité du Saint-Siège” est un épais volume qui présente, année après année, le compte-rendu des activités du pape et de la curie romaine. C'est une “publication non officielle”, comme il est spécifié sur le frontispice, mais cela ne l'empêche pas de contenir un bon nombre d'informations, parfois surprenantes, que l'on ne peut pas trouver dans d'autres sources vaticanes.

Pour le vérifier, il suffit de feuilleter la dernière édition, relative aux activités de 2010, qui vient d'être imprimée par la Libreria Editrice Vaticana (1 343 pages, 80,00 euros).

À vrai dire, il n'y a pas de réponse à cette question sur la raison d'une suprême discrétion de l'auteur de l'article. Mais tous ceux qui s'intéressent aux questions de l'application du motu proprio *Summorum Pontificum* y trouveront une information intéressante qui montre, à sa manière, que la liturgie traditionnelle est bien revenue dans l'Église puisqu'on a décidé de continuer à la faire vivre, selon un développement organique et homogène, sans révolution comme ce fut le cas autrefois. Cette information est la suivante :

qu'une commission mixte a été constituée, avec des experts de la commission "*Ecclesia Dei*" et de la congrégation du culte divin, pour l'"*aggiornamento*" des mémoires des saints et pour la "*possible insertion de nouvelles préfaces*" dans le missel romain préconciliaire de 1962, auquel Benoît XVI a donné pleinement droit de cité en 2007.

Pas de révolution en vue donc, pas d'insertion du nouveau lectionnaire dans le missel traditionnel, mais simplement les nouvelles préfaces (et visiblement pas toutes) et la réorganisation des « *mémoires* » des saints pour insérer les nouveaux saints. Un effort qui a déjà été réalisé par certaines communautés *Ecclesia Dei*, avec l'accord de Rome, pour continuer à vivre au rythme de l'Église.